



## Laïcité à la française : une solution pour mieux « vivre ensemble »

*La laïcité à la française, inscrite dans la loi de 1905, n'est pas simplement un principe administratif : elle est au cœur de la vie quotidienne des Français depuis 120 ans.*



**G**arantissant la liberté de conscience et la neutralité de l'État, la laïcité fait partie de l'ADN éducatif et social de la France. Dans un contexte de tensions croissantes, son rôle est plus que jamais crucial.

### **RAPPEL : QUE DIT NOTRE CONSTITUTION ?**

*"Article 1 de la constitution française : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de*

*religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée."*

### **UNE ÉCOLE POUR TOUS QUI DOIT SENSIBILISER**

Dans toutes les écoles françaises, les enfants de tous horizons doivent pouvoir se côtoyer en toute sérénité. La laïcité y joue un rôle fondamental. Chaque élève, qu'il soit adepte d'une religion ou athée, doit pouvoir se sentir à l'aise et être accepté tel qu'il est. Cette approche inclusive est essentielle pour favoriser la compréhension et l'acceptation mutuelle des différences

dès le plus jeune âge. Dans ce cadre, les élèves apprennent à vivre ensemble, à dialoguer et à apprécier la richesse de leurs diversités culturelles.

Tous les établissements scolaires doivent aussi jouer un rôle clé dans la sensibilisation à l'importance du respect de l'organisation laïque de notre société. Par exemple en faisant appel à des intervenants ou en organisant des débats sur les valeurs républicaines et la laïcité. Ces moments peuvent permettre aux jeunes de s'exprimer librement, d'apprendre à débattre et de développer un esprit critique. Ces initiatives visent non seulement à renforcer le respect des valeurs laïques, mais aussi à préparer les élèves à devenir des citoyens responsables et ouverts.

### **UNE NEUTRALITÉ EXIGÉE AU SEIN DES INSTITUTIONS**

La laïcité ne se limite pas aux murs de l'école. Dans les institutions publiques, elle exige également une neutralité strictement appliquée. Les citoyens doivent être accueillis sans favoritisme et sans préjugés. Cela signifie que tout agent public ne peut pas afficher ou être influencé par

[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

#### **Mairie de Saint-Lormel**

1, rue St-Pierre  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
[accueil@saint-lormel.fr](mailto:accueil@saint-lormel.fr)

#### **Horaires d'ouverture au public :**

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence  
CCAS en dehors des heures  
d'ouverture du standard  
(9 h-12h & 14 h-17h30)  
au 06 74 65 55 64

**Imprimeur Gérant :**  
René BOUAN

#### **Ont participé à la réalisation :**

William AUBIN ,  
René BOUAN,  
Deborah LE DREF,  
Catherine SORGNIARD,  
Josiane ROBISSOUT ,  
Thomas SCHMITT

**Création et mise en page :**  
Cocktail Graphic  
22130 Saint-Lormel  
[www.cocktail-graphic.com](http://www.cocktail-graphic.com)

ses croyances personnelles lorsqu'il est en fonction. Son rôle est de servir tous les citoyens de manière égale. Cette neutralité est cruciale

pour maintenir la confiance du public envers les institutions. Chaque citoyen doit se sentir traité avec respect, indépendamment de ses convictions.

### UN REMPART CONTRE LA DIVISION ET LES COMMUNAUTARISMES

La laïcité à la française est plus qu'un cadre légal. Elle est un rempart contre la division et la discrimination. Elle permet d'assurer que tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances, disposent des mêmes droits. La laïcité consiste à éviter que l'ensemble de la sphère publique puisse tomber sous l'emprise d'une religion ou d'une croyance particulière.

Les lois contre les discriminations fondées sur la religion illustrent cet engagement de la République.

### UN PILIER DE NOTRE RÉPUBLIQUE

En somme, la laïcité à la française est un véritable pilier de notre cohésion sociale. Dans un monde de plus en plus tendu et tiraillé par le populisme et les idées extrémistes, la laïcité doit rester un enjeu majeur pour la France, garantissant un espace de dialogue, de respect et d'ouverture. Elle permet de créer des liens entre les cultures et permet de croire en un avenir commun. La laïcité n'est pas un obstacle, elle n'est pas contre les religions ou les communautés

mais elle doit être considérée comme le ciment d'une société pluraliste où les croyants et les

non-croyants peuvent vivre ensemble, en harmonie et dans le respect.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 Recrutement de 2 agents recenseurs



*Le prochain recensement de la population se déroulera sur la commune en janvier et février 2026.*

*Afin de réaliser la collecte, nous recherchons deux agents recenseurs pour la période du 15 janvier au 14 février 2026. Les personnes intéressées peuvent transmettre leur candidature à la mairie avant le 31 octobre 2025.*



## LES BRÈVES\* du Conseil Municipal

**DU 11  
SEPT.  
2025**

#### Étaient présents :

AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, ROISSOUT Josiane, SORGNARD Catherine, SUIRE Thierry.

#### Absents excusés :

AUBIN William, MARTIN Françoise (procuration à Loïc DAUNAY), RAULT Philippe (procuration à Thierry SUIRE), SCHMITT Thomas (procuration à Aurélie PORCHER).

#### • Travaux de restructuration de la mairie et de la salle polyvalente

- > L'avenant n°3 de 2 160 € HT de "BTP Consultants" pour un prolongement de sa mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPE) pour une durée de travaux de 27 mois a été validé.
- > Le devis de l'entreprise ID STORES ET FERMETURES pour un montant de 5 779,58 € HT. a été retenu pour l'achat et la mise en place de stores dont certains motorisés sur les ouvertures de la mairie.

#### • Camping les Chênes

##### > Résiliation du contrat pour le réseau WIFI

Aucune consommation internet par les locataires du camping

n'ayant été enregistrée depuis Juillet 2022, la Ste Osmozis a procédé à la résiliation du contrat passé avec la Commune pour l'accès à un réseau WIFI sur le camping via des abonnements de connexion internet à la charge des locataires. Il est précisé qu'une borne WIFI est mise à disposition des occupants du camping.

##### > Facturation de la gestion des ordures ménagères

À compter du 1er juillet 2019, des conteneurs collectifs d'ordures ménagères ont été mis en place à l'extérieur du camping dont leur location auprès de Dinan Agglomération était refacturée par la commune à hauteur de 20 € par an et par emplacement. Depuis 2020, le camping est soumis à une convention de redevance spéciale pour la collecte et l'élimination des déchets assimilés aux déchets

ménagers auprès de Dinan Agglomération.

Le montant de cette redevance pour l'année 2025 est de 2 021,92 € TTC pour une collecte tous les 15 jours.

Il a été décidé de mettre en place auprès des locataires du camping une facturation annuelle de 60 € (base septembre 2025) par emplacement à partir de 2026 pour la collecte des déchets ménagers du camping (en remplacement des 20 €). Ce tarif sera révisable en fonction de l'évolution des tarifs appliqués par Dinan Agglomération.

#### • Location du préau du terrain des sports : une option supplémentaire

L'ex local « buvette » du préau au terrain des sports a été récupéré par la Commune. Il

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

va être réaménagé et équipé notamment d'un réfrigérateur. Ce nouvel espace sera proposé moyennant un tarif optionnel de 20 € aux locataires du préau (associations communales et habitants de la commune).

• **SDE 22 (Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor) Réforme statutaire - approbation de nouveaux statuts**

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire. Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

➤ **Concernant les compétences et activités :**

- Meilleure articulation entre les compétences obligatoires, accessoires optionnelles et activités complémentaires conformément à la réglementation.
- Champ de compétences proposées par le SDE22 inchangé, réécriture exhaustive des compétences et activités pour une meilleure compréhension du cadre d'intervention du SDE22.
- Intégration de la notion de sécatibilité au sein d'une même compétence pour permettre à une collectivité de ne pas être dessaisie de sa capacité d'intervention dans le domaine de l'énergie (transfert possible au SDE par

« sections » de compétences définies dans les statuts).

- Les activités complémentaires sont réécrites pour apporter une plus grande souplesse dans l'accompagnement du SDE22 et ce sans opérer de transfert de compétence optionnelle.

➤ **Les principaux points relatifs à la gouvernance du SDE22 :**

- Adaptation du périmètre des collèges du syndicat pour prendre en compte les évolutions territoriales intervenues ces dernières années notamment la création de communes nouvelles et le regroupement des intercommunalités dans le département : le nombre des collèges est porté à 8, correspondant au périmètre des 8 EPCI.
- Représentation des membres communaux du comité syndical inchangée (même mode électoral) / la désignation des membres EPCI au comité syndical selon un nouveau mode électif sans en changer le nombre total de 11.
- Réécriture des modalités de votes au comité : selon les compétences (écriture de la pratique existante).
- Répartition des contributions des membres : ajout d'un article 12 pour préciser que les contributions sont fonction des compétences transférées et d'un règlement financier.



Le Conseil Municipal approuve ce projet de statuts et annexes étant précisé que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026.

• **Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Suite à la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, un centre communal d'action sociale (CCAS) est devenu facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants. Le conseil municipal a donc décidé de dissoudre le CCAS de la commune au 31 décembre 2025. Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 31 décembre 2025. Par ailleurs, il sera mis fin par arrêté municipal aux fonctions des membres extérieurs nommés par le maire à cette même date. Toutefois, ces membres sont désignés comme « Personnes extérieures » au sein de la Commission communale des Affaires sociales. Le conseil exercera directement cette compétence, sauf si celle-ci est transférée à Dinan Agglomération, l'EPCI auquel appartient la Commune. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la Commune.

**LES INFOS DE LA MAIRIE**

➔ **HORAIRES DES DECHETTERIES :**

**PLANCOET**

**ZA de Nazareth**

**02 96 80 29 72**

*Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre :*

*Lundi 9h - 12h*

*Mardi, mercredi, vendredi et*

*samedi : 9h - 12h et 14h - 18h*

*Jeudi 14h - 18h*

**MATIGNON**

**Route du Chemin Vert**

**02 96 41 12 63**

*Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :*

*Mardi, mercredi, jeudi, ven-*

*dredi et samedi : 9h - 12h et*

*13h30 - 17h30*

➔ **RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN SEPTEMBRE.**

*Les jeudis 2, 16 et*

*30 octobre 2025.*

• **Transports scolaires : un abri au Vieux Bourg**

Le conseil municipal répond favorablement à la demande d'installation d'un abri à l'arrêt de car du Vieux Bourg. Des devis vont être sollicités prochainement.

La séance est levée à 22h53.

• **Prochain conseil municipal :**

Le jeudi 16 octobre 2025. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) et est disponible en mairie ■

## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTÔT 16 ANS!**  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT,  
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en OCTOBRE 2009 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

### DÉMARCHE :

• **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

• **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

• **À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

→ **RESTOS DU  
CŒUR DE MATIGNON**

La campagne d'été qui a débuté le jeudi 13 mars 2025 se poursuivra **jusqu'au 6 novembre**, à raison d'une distribution toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.

# OCTOBRE ROSE 2025 : Et si c'était le moment de penser à vous ?

*Octobre est le mois de mobilisation nationale dédié à la lutte contre le cancer du sein. Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Une femme sur huit sera concernée au cours de sa vie par le cancer du sein. Pourtant, détecté tôt, il guérit dans 9 cas sur 10.*



## LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN : UN GESTE SIMPLE POUR VOTRE SANTÉ

Vous avez entre 50 et 74 ans ? Aucun symptôme ni antécédent familial ? C'est pour vous que le dépistage organisé a été mis en place.

Tous les deux ans, vous recevrez (ou allez recevoir) un courrier de l'Assurance Maladie, ou une notification dans votre compte Ameli, vous invitant à réaliser une mammographie.

### COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE ORGANISÉ ?

La mammographie est réalisée chez un radiologue agréé, proche de chez vous. La mammographie est un examen relativement rapide, non douloureux pour la majorité des

La mam-  
mographie  
de dépistage est  
prise en charge  
à 100 % sans  
avance de  
frais.

femmes, et toutes les mammographies normales sont relues une seconde fois pour plus de sécurité, au CRCDC Bretagne. Important : Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) est recommandé tous les ans, auprès d'un médecin généraliste, d'un gynécologue ou d'une sage-femme.

### UN ANTÉCÉDENT PER- SONNEL OU FAMILIAL DE CANCER DU SEIN ?

Un suivi personnalisé peut être nécessaire. Parlez-en à votre médecin, votre gynécologue ou votre sage-femme : ce sont

eux qui vous guideront vers le parcours le plus adapté à votre situation.

### UNE MODIFICATION DE VOS SEINS ?

Grossesse, écoulement, changement de forme, de couleur ou de texture : n'attendez pas l'invitation au dépistage. Ces signes relèvent d'une consultation médicale urgente, pas du dépistage organisé. Parlez-en à votre professionnel de santé !

### EN OCTOBRE, PARTA- GEONS CE MESSAGE

À l'occasion d'Octobre Rose, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC Bretagne) vous propose une courte vidéo de sensibilisation pour mieux comprendre pourquoi et comment se faire dépister. À voir et à partager autour de vous !

**Le dépistage du cancer du sein sauve des vies.**

### CONTACT :

CÔTES D'ARMOR  
02 96 60 83 00  
antenne22@depistage-cancer.bzh  
... et retrouvez notre site web :  
depistage-cancer.bzh

## → ATTENTION AU DÉMARCHAGE FRAUDULEUX :



Le Service Réduction et Collecte des Déchets de Dinan Agglomération a été informé par des usagers (malheureusement des personnes âgées) des communes de Matignon, Pluduno, Trélivan et Léhon que des personnes malintentionnées se sont présentées à leurs domiciles prétextant une demande de la Mairie de changer leurs bacs à ordures ménagères qui n'est plus aux normes contre la somme de 5 €.



## Histoires et contes... de Saint-Lormel !!!

# Saint-Lormé aot' fa (suite) à la campagne !

Dans le numéro d'avril dernier nous avons relaté la vie du bourg de Saint-Lormé aot' fa (Saint-Lormel autrefois) avec ses commerces et leurs activités. Puis dans celui de juillet-Août dernier nous avons rapporté quelques souvenirs et anecdotes. Mais pendant ce temps la campagne n'était pas en reste et pas mal de choses s'y passaient.

**P**lusieurs d'entre nous se souviendront du nombre de fermes dans les années 60, pas loin d'une cinquantaine, de la plus petite d'1 hectare à la plus grande autour de 30 hectares.

### Le travail des champs se faisait à la main

Les activités y étaient très variées. Au fil des saisons, il n'était pas rare de voir dans les champs des personnes s'activant manuellement au travail du sol : du semis à la plantation jusqu'à la récolte avec tous les travaux intermédiaires qu'il fallait réaliser (binage, sarclage et entretien) sans oublier en plus les soins au cheptel si petit qu'il soit. Tout se faisait à la main et à la traction animale. Heureusement, l'individualisme n'existait pas, c'était l'entraide et la bonne humeur.

### L'importance de la récolte des céréales

Toutes les récoltes étaient importantes et nécessitaient de la réussite, mais une l'était particulièrement : celle des céréales (blé, orge, avoine, blé noir). C'était le revenu important puisqu'il permettait de payer les fermages et de nourrir veaux, vaches, cochons, couvées, et bien sûr les hommes, femmes et enfants. Pour la récolte des



céréales, il fallait commencer très tôt en juillet pour préparer les battages.

### Un engin révolutionnaire

La moissonneuse-lieuse existait déjà et pour l'utiliser, il fallait nettoyer le tour des parcelles à la faux et à la faucille pour réaliser ce que l'on appelait les « pistes ». Ensuite, cet engin révolutionnaire tournait autour du champ, crachant ses gerbes de blé, d'orge, d'avoine ou de blé noir. Ces gerbes étaient ensuite mises en tas de cinq ou six appelés « tersiaux ». Après une période de mûrissement et de séchage, les gerbes étaient entassées à la ferme sous forme de meules circulaires sur l'aire de battage. La confection de ces meules était tout un art pour qu'en cas de pluie, l'eau ne pénètre pas à l'intérieur.

### Les battages

En août, c'était les battages de ferme en ferme avec souvent la même batteuse entourée de 15 à 20 personnes. Elle était entraînée par un tracteur et plus tard par un moteur électrique.

Chacun avait sa place suivant sa compétence ou sa force physique. De ceux qui, perchés sur la meule, passaient les gerbes à celui qui les envoyait avec précision sur « l'auget » (sorte de petit toboggan en bois) à la personne qui coupait les liens avant de les passer à celui qui servait la machine. Dans le ronronnement de la machine, le blé était battu et sortait nettoyé au remplissage des sacs de 80 ou 100 kilos lesquels étaient transportés à dos d'homme au grenier de la maison (dur labeur!).

Derrière la machine, des personnes ramassaient les coques des céréales (appelées gapas) et plus loin la

botteuse faisait des ballots de paille mis en tas pour les besoins des animaux.

### De bons repas pour un travail physique !

Il fallait penser bien sûr à nourrir tous ces « battous » et la maîtresse de maison, accompagnée souvent par des voisines, préparait les repas. Le matin c'était le café, vers 9h premier casse-croûte, à midi repas des battages souvent copieux, à 16 h casse-croûte composé de lard et de patates et bien sûr de cidre à volonté. À chaque saison son labeur et pas besoin de fitness ni de salle de sport. Pas besoin d'aller courir pour dépenser son énergie, le travail manuel suffisait !

### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER  
DES PERMANENCES  
DU MEDiateur  
DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider. Une fois par mois (le 2<sup>e</sup> mardi du mois) il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 12 h à la maison des services de Plancoët.

Contact :

Tél : 05 57 27 00 00

# Mesures de BIOSECURITÉ à appliquer dans les basses cours :

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale.



## LES MESURES À APPLIQUER :

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse-cour (l'endroit où vous

déterminez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.

- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute

contamination, sans contact possible avec des cadavres.

- Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.

## RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR :

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse-cour, laissez vos équi-

pements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.

- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

**Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.**

## → TRI DES DÉCHETS : DES CADENAS SUR LES BACS DU COMPOSTAGE PARTAGÉ !

**Depuis quelques semaines, les utilisateurs du compostage partagé ont découvert que les bacs du compostage partagé situé place de l'église étaient fermés par un cadenas.**

L'explication est malheureusement simple : certains utilisateurs y déposaient des déchets qui n'ont rien à faire dans un compostage (coquilles d'huîtres ou de moules, sacs plastiques jetés avec les déchets compostables à l'intérieur, et même un saladier en plastique).

Ces dépôts compromettent le bon compostage des déchets et rendent inutilisables tout le contenu du bac qui doit être évacué. Quelques personnes au comportement incivique viennent ainsi réduire à néant les efforts de ceux, heureusement plus nombreux, qui suivent strictement les consignes.

Actuellement, il est toujours possible de déposer ses déchets dans un bac de compostage, mais seulement après avoir eu au téléphone (numéro inscrit sur les bacs) un interlocuteur qui vérifie que le déposant se situe bien dans la démarche collective et donne alors le code du cadenas pour les dépôts futurs.

Espérons que cette contrainte n'est que temporaire et que les perturbateurs cessent de faire n'importe quoi.





## Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



### Des nouvelles de l'Amicale Laïque des parents d'élèves du RPI

Lors de son assemblée générale du mardi 23 septembre dernier un nouveau bureau a été élu :

- président : Gilles Mayaux
- vice président : Anaïs Veillet
- secrétaire :  
Ludivine Le Bigot

- vice-secrétaire :  
Laëtitia Friedman
- trésorier :  
Fabien Le Roux
- vice-trésorier :  
Morgan Josselin

#### **RAPPEL :**

Les bénéfices des différentes manifestations organisées tout au long de l'année grâce à l'investissement de

bénévoles servent à participer au financement des activités des écoles du RPI :

- sorties,
- projets éducatifs,
- rencontres sportives...

#### **À NOTER :**

Prochaine action : une benne à ferraille courant Novembre

sur le parking de l'église de Saint-Lormel.

**Merci pour votre participation !**

### → INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

**Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2025-2026 se font en mairie.**

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

## **RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUiH : DES PERMANENCES À DESTINATION DES CITOYENS**

**Dans le cadre de la révision générale du PLUiH des permanences à destination des citoyens sont organisées le :**

- jeudi 6 novembre 2025 : Mairie de Caulnes
- jeudi 4 décembre 2025 : siège de Dinan Agglomération

L'objectif de ces permanences sera de répondre à votre questionnaire en matière d'urbanisme et un accompagnement éventuel dans vos projets de division parcellaire en vue de construire. Ces permanences se tiendront uniquement sur RDV.

**Contact : 02 96 87 77 75**





## VIE COMMUNALE : associations et entreprises

### AMITIÉ ET PARTAGE

#### • Un p'tit mot d'A&P

Sur sollicitation des organisateurs du Comice agricole, c'est une joyeuse équipe de bénévoles, membres du CA, animateurs et grands jeunes qui ont œuvré, avec une autre association, au service du repas du soir à Plélan-le-Petit. Les 19 et 20 septembre, belle affluence aux traditionnelles soirées « Retrouvailles » des séjours d'été. Les familles ont pu découvrir, en vidéo, ce qu'ont vécu leurs jeunes : de beaux moments de partages, de rigolades et d'échanges entre tous.

L'assemblée générale de l'Association aura lieu le samedi 18 octobre à 18h à la salle du Foyer à Créhen.

Ce même jour : Repas à emporter des bénévoles - réservation possible par SMS au 06 09 48 89 48 jusqu'au 5 octobre. Merci pour votre soutien.

*Et A+ dans l'bus.*

**Pour info : repas à emporter le samedi 18 octobre** (bon de commande à retirer en mairie). Merci de votre soutien.

Contact : [amitie.partage@yahoo.fr](mailto:amitie.partage@yahoo.fr)



### LORMÉLIMÉLO :

#### • Atelier PATCHWORK :

L'atelier se déroule de 14h à 16h, tous les 15 jours, à la salle des Prévayes (mairie). Prochaines dates : 6 et 20 octobre, 3 et 17 novembre, 1er et 15 décembre. Pour tout renseignement, contactez le 06 99 95 39 91

#### • Atelier COUTURE CRÉATIVE :

L'atelier se déroule de 14h à 16h30 une à deux fois par mois, à la salle d'honneur (mairie). Prochaines dates : 7 octobre, 4 et 25 novembre, 2 et 9 décembre. Pour tout renseignement, contactez le 06 28 20 52 72

#### • NOUVEAU ! Atelier DESSIN :

L'association LORMÉLIMÉLO propose un atelier « Initiation au Dessin et à la Peinture ». L'atelier se déroulera à la Mairie - Salle des Prévayes de 14h à 16h30. Prochaines dates : jeudi 17 octobre et jeudi 18 décembre.

Se munir d'un bloc de papier dessin. Contact : Catherine BRELAUD 06 28 20 52 72

#### • ERRATUM : 5<sup>e</sup> TROC AUX PLANTES :

Le TROC AUX PLANTES se déroulera le dimanche 5 octobre prochain sous le préau du terrain des sports de Saint-Lormel de 10h à 13h (et non jusqu'à 15h). La participation est gratuite et ouverte à tous.

Pour tout renseignement, appelez le 06 73 36 53 36.

### COMITÉ DES FÊTES :

#### • L'atelier vannerie : un nouveau stage

L'atelier vannerie organise un stage les 7 et 8 novembre à Saint-Lormel, sur le thème des décorations de Noël.

Il sera encadré par Salomé Grasset, créatrice en vannerie sauvage et intuitive.

Plusieurs modèles seront proposés. L'objectif étant de marier les techniques de tressage entre différentes lianes, herbes sauvages, écorce, rondelle de bois... Inscription à la journée 45 €. Renseignements Agnès SUIRE au : 06 45 75 65 35

#### • L'atelier de découplage de livres

Il vous accueillera les mardis 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre de 14h à 17h30 à la salle d'honneur (mairie).

Si vous souhaitez découvrir l'activité, prévoir un livre d'environ 400 pages à couverture rigide, un crayon à papier, une règle et une petite paire de ciseaux. La participation est de 15€ pour l'année. INFOS : Agnès SUIRE au 06 45 75 65 35

### LA SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO

#### • KO KO MO

Concert debout / Samedi 18 octobre à 20h30 - Salle Solenval / Plancoët

19€ / 15€ / 6€ :

#### • 1<sup>ère</sup> partie : KOMODOR

High-Energy Psych Rock à la sauce brute et authentique. Tout droit venu de l'extrême Ouest Breton, le quintet revisite avec brio les codes d'un hard rock millésimé seventies en y ajoutant une dose de psychédéisme. Saveur sauvage et organique.

#### • 2<sup>e</sup> partie : KO KO MO « STRIPED »

Un duo incontournable, avec un son instantanément reconnaissable alliant savamment Rock et Electro. La voix androgyne de Warren sensible et puissante, vient parfois rivaliser avec ses riffs de guitare, pendant que K20, à la batterie, martèle ses fûts comme si sa vie en dépendait. Des bêtes de scène, à la furie joyeusement contagieuse.

**Programme et réservations en ligne sur saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr ou au 02 96 87 14 27**

### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ ASSOCIATION STEREDENN : ESPACE FEMMES



**Grande Braderie le jeudi 9 octobre de 9h30 à 16h30 - Entrée libre**

Vêtements (enfants, femmes, hommes) et accessoires. 1 sac de 30 L (fourni) avec vos articles préférés pour 8€ et d'autres bonnes affaires !

Boutique Solidaire - Espace femmes - Espace Steredenn (1er étage) - 1 route de Dinard - 22100 DINAN - Tel. 02 96 85 60 01